

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 7 novembre 2016 à 20h14 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,
Mesdames les conseillères :
Messieurs les conseillers:
Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale, ainsi que madame Ève-Mary Thai Thi Lac, agente de développement local.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2016
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
- 8. Administration**
 - 8.1 Dépôt du rapport semestriel au 31 octobre 2016
 - 8.2 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
 - 8.3 Nomination des conseillers-ères
 - 8.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus-es
 - 8.5 Mutuelle des municipalités du Québec – Protection d'assurances - Validation
 - 8.6 Activité préparatoire année électorale – ADMQ - Inscription
 - 8.7 Assurance collective - Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire
 - 8.8 Location d'un local au député – Autorisation de signature
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1 Sûreté du Québec – Identification des priorités d'actions sur le territoire de la municipalité
 - 9.2 Service de sécurité incendie - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Présentation d'une demande
 - 9.3 Service de sécurité incendie – Entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération
- 10. Transport**
 - 10.1 Déneigement – Achat de sel de déglçage
 - 10.2 Voirie – Abat-poussière - Contrat
 - 10.3 Club de motoneige ASAN – Demande de traverses
 - 10.4 Voirie – 6^e rang – Nettoyage d'une partie du fossé
 - 10.5 Voirie – Réfection et asphaltage du Chemin de la Grande-Ligne – Municipalité de La Présentation – Autorisation de paiement et réception définitive des travaux
 - 10.6 Ingénierie – Adhésion de la municipalité du Village de Sainte-Madeleine – Autorisation de signature d'un addenda
 - 10.7 Voirie – Rang Barreau – Nettoyage d'une partie du fossé
 - 10.8 Voirie – Départ à la retraite de monsieur Donald Ménard
- 11. Hygiène du milieu**
 - 11.1 Ancien chemin Salvail – Prolongement d'aqueduc - Autorisation de paiement
- 12. Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 9330-2131 Québec inc. – Demande de dérogation mineure – Avis public
- 13. Loisirs et culture et environnement**
 - 13.1 Loisirs – Demande de soutien financier
 - 13.2 FADOQ – Demande de soutien financier
 - 13.3 Maison des Jeunes – Demande de soutien financier
 - 13.4 Coordonnatrice en loisir intermunicipal – Démission de Mme Roxanne Carbonneau
 - 13.5 Maison des jeunes - Demande de maintien assuré additionnel - Assurances de la municipalité
 - 13.6 Médiathèque Élise-Courville - Dépôt du compte rendu de fréquentation
- 14. Autres sujets**
 - 14.1 École Aux-Quatre-Vents – Demande d'aide financière
 - 14.2 Projet DémarMots - Demande de soutien financier
 - 14.3 Afeas – Journée contre l'intimidation – Proclamation
 - 14.4 Comité fête des bénévoles - Transferts de fonds – Mandataire et autorisation de paiement
- 15. Rapport des élus – Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2016-11-217

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU :

DE REPORTER les points suivants :

8.5 Mutuelle des municipalités du Québec – Protection d'assurances – Validation

13.5 Maison des jeunes - Demande de maintien assuré additionnel - Assurances de la municipalité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2016

2016-11-218

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2016 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	18 665.93 \$
Comptes déjà payés :	23 388.91 \$
Comptes à payer :	68 202.49 \$

Appels des pompiers :

28-09-2016	340, rue Principale	Système d'alarme en fonction	Saint-Bernard
23-10-2016	139, 5e rang	Installation électrique	Saint-Bernard

Transferts de fonds :

DE:

02 11000 346 Congrès-délégation - Élus	249\$	
À: 02 11000 261 R.Q.A.P. - Élus		100\$
02 11000 261 Ass. Frais de justice - Élus	149\$	

DE :

02 13000 414 Administration et informatique	200\$	
À : 02 13000 321 Frais de poste		200\$

DE :

02 21000 331 Téléphone – Police	558\$	
À : 02 21000 441 Services – Sûreté du Qc		558\$

DE :

02 22000 141 Salaires - pompiers	302\$	
02 22000 649 incendies – équip. et fourn.	2 389\$	
À : 02 22000 252 incendies – CSST		52\$
02 22000 143 incendies – salaire conduc.	250\$	
02 22000 516 incendies – location mach. outils	2 389\$	

DE :

02 32000 521 Voirie – Ent. chemins	1 650\$	
02 32000 454 Voirie – Formation	1 000\$	
À: 02 32000 141 Voirie – Salaire		2 000\$
02 32000 141 Voirie – RRQ	200\$	
02 32000 232 Voirie – Assurance-emploi	40\$	
02 32000 242 Voirie – FSS		200\$
02 32000 262 Voirie – R.Q.A.P.		10\$
02 32000 141 Voirie – RRQ	200\$	

DE:

02 70230 670	Livres bibliothèque	588\$	
À: 02 70230 673	Papeterie – informatique bibliothèque		588\$

2016-11-219

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

- 4 octobre 2016: MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES - Résolution 16-10-194 - Déneigement de la portion commune du rang Barreau par la municipalité de Saint-Jude - Saison 2016-2017.
- 5 octobre 2016: MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION - Résolution 186-10-16 concernant le déneigement du Chemin de la Grande Ligne - Autorisation à la municipalité de Saint-Jude pour la saison 2016-2017.
- 5 octobre 2016: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Extrait du procès-verbal - Copie certifiée conforme - Résolution 16-095 adoptée le 28 septembre 2016, concernant le règlement numéro 118 modifiant le règlement 111 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au programme régional de vidange des installations septiques.
- 12 octobre 2016: MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD - Copie certifiée conforme de la résolution 291-10-2016 - Avis de retrait - Entente relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi-caserne) lors d'incendie - Municipalité de Saint-Barnabé-Sud - Saint-Jude.
- 12 octobre 2016: MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD - Copie certifiée conforme de la résolution 289-10-2016 - Avis de retrait - Entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie Saint-Jude - Saint-Ours - Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Barnabé-Sud - La régie de protection incendie Louis-Aimé-Massue.
- 19 octobre 2016: GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CABINET DU PREMIER MINISTRE - Accusé de réception de la résolution 2016-09-174 concernant le projet OPTILAB.
- 20 octobre 2016: GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, MONSIEUR MARTIN COITEUX - Accusé de réception de la résolution 2016-10-202 concernant le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
- 21 octobre 2016: GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CABINET DU MINISTRE DES FINANCES, MONSIEUR CARLOS LEITAO - Accusé de réception concernant le règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations - Demande de report d'application.
- 25 octobre 2016: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2016.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois d'octobre 2016 préparé par monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 31 OCTOBRE 2016

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel au 31 octobre 2016 préparé par madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe.

8.2 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire doit présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité quatre (4) semaines avant l'adoption du budget. En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants des états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états. Je ferai la description des projets d'immobilisation réalisés en 2016 et vous donnerai les indications préliminaires sur les résultats d'exploitation pour l'exercice 2016. Vous trouverez la liste des contrats de plus de 25 000 \$ accordés depuis le dernier rapport ainsi que les orientations générales du prochain budget.

1. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE DE 2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Revenus :	3 011 493.00\$
Dépenses :	(3 208 597.00\$)
Amortissement inclus dans les dépenses :	396 771.92\$
Acquisition Immobilisations :	(284 518.15\$)
Remboursement de la dette :	(80 723.00\$)
Transfert réfection Rang Fleury :	(100 000.00\$)
Transfert Infrastructures loisirs :	(40 000.00\$)
Transfert Améliorations Centre Communautaire	(50 000.00\$)
Transfert Incendie	(30 000.00\$)
Transfert aux revenus de taxes perçus d'avance	(5 278.93\$)
Transfert TEU entretien mécanique secteur	7 568.35\$
Surplus accumulé non-affecté au début:	<u>842 481.14\$</u>
Surplus accumulé non affecté à la fin:	443 571.99\$
Surplus accumulé affecté pour vidange des boues:	34 750.00\$
Surplus accumulé affecté pour allocation départ	6 774.36\$
Surplus accumulé pour les élections	11 793.00\$
Surplus TEU mécanique secteur	13 935.23\$
Surplus accumulé affecté sécurité civile	19 763.00\$
Surplus accumulé affecté réfection Rang Fleury	100 000.00\$
Surplus accumulé affecté Infrastructures Loisirs	40 000.00\$
Surplus accumulé affecté Amélioration Centre Comm.	50 000.00\$
Surplus accumulé affecté Incendie	30 000.00\$
Taxes égouts perçus d'avance	69 017.53\$
Contribution perçue d'avance – Jardinage	652.00\$
Fonds de roulement disponible:	148 663.45\$
Fonds pour parcs et terrains de jeux:	35 491.97\$
Solde disponible règlement d'emprunt	65 915.85\$

2. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016

Au niveau des infrastructures routières, le montant prévu par le programme de la taxe d'accise n'ayant pas été versé, la municipalité a dû se limiter à des travaux mineurs. Nous avons procédé à l'élaboration du devis pour la réfection du 6^e Rang. En effet, nous prévoyons effectuer un resurfaçage sur une distance de 2,5 km. D'ici au 31 décembre 2016, nous allons effectuer 2 nettoyages de fossés, soit dans le 6^e rang ainsi que dans le rang Barreau, et nous allons changer le ponceau de la rue William-Houde.

En ce qui a trait à la sécurité civile, la municipalité a procédé à l'installation de bornes d'adresses dans le secteur rural de la municipalité. Le but étant de faciliter l'identification des habitations pour les services de premiers secours. Le service des incendies s'est doté de différentes pièces d'équipement afin de maintenir l'efficacité de leurs interventions. Nous avons formé 5 nouveaux pompiers qui complèteront sous peu leur formation de Pompier 1. Par ailleurs, nous avons investi le montant de 2 500\$ reçus l'an passé via les Mérites MMQ en gestion de risque dans la formation de 4 pompiers pour la désincarcération. Une entente entre divers services d'incendie voisins sera effective en 2017 afin d'assurer un nouveau service de désincarcération. En vertu de la mise en vigueur du schéma de risques incendie, les pompiers ont continué la visite du tiers des résidences de notre territoire.

3. INDICATIONS SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

La municipalité prévoit terminer l'année 2016 avec un surplus budgétaire qui sera réaffecté en grande partie à l'exercice financier 2017.

4. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET ET DES PROJETS D'IMMOBILISATION POUR L'EXERCICE 2017

Au cours de l'année 2017, nous poursuivrons nos efforts afin de maintenir nos dépenses

au minimum. Dans le cadre du programme de retour de la taxe d'assise sur l'essence nous comptons effectuer des travaux d'asphaltage dans le 6e rang.

Au niveau des orientations générales du budget, la municipalité compte, entre autres, améliorer ses installations récréatives dans le parc du Centre communautaire, ainsi que le Centre communautaire lui-même. L'année 2016 a été consacrée à la préparation des projets à venir. En effet, en collaboration avec la municipalité de Massueville, nous avons obtenu les services d'une agente de développement local dont le mandat a été de préparer des demandes de financement pour les divers projets. Voici une liste des projets municipaux qui ont fait l'objet de demandes de financement :

Financement confirmé :

- Fonds de développement rural : 18 000\$ confirmés pour le réaménagement du parc au Centre communautaire
- AgriEsprit : 15 000\$ confirmés pour l'aménagement d'une cuisine répondant aux normes MAPAQ

Financement en attente d'une confirmation :

- Programme Nouveaux Horizons Aînés : 25 000\$ demandés pour créer une zone de loisirs pour les aînés au parc du Centre communautaire (en collaboration avec la Fadoq);
- Programme ambassadeurs hors foyer : 16 000\$ pour inciter la collecte à trois voies dans les lieux publics (en collaboration avec la Maison des Jeunes)
- Fonds de développement rural : 20 000\$ pour l'aménagement d'un parc à planche à roulettes dans la patinoire;
- Fonds d'accessibilité : 50 000\$ demandés pour rendre les entrées du Centre communautaire accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement d'une salle de bain adaptée pour les personnes à mobilité réduite;

Si ces demandes sont acceptées, la municipalité compte débiter la réalisation de celles-ci en 2017.

5. LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ ACCORDÉS DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE (1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016)

NOM	MONTANT	OBJET
Groupe Ultima Inc.	27 665.00\$	Contrat d'assurances
Hydro-Québec	29 617.06\$	Électricité
Vallières asphalte inc.	40 888.64\$	Rapiéçage d'asphalte
Régie d'Aqueduc Richelieu Centre	167 488.30\$	Approvisionnement en eau et maintenance du réseau
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	112 597.62\$	Gestion des déchets

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
MAIRE		
- Municipalité	8 687.30\$/an	4 343.65\$/an
- MRC	5 225.64\$/an	2 612,52\$/an
- Présence à la Régie d'aqueduc	127.20\$/réunion	63.59\$/réunion
CONSEILLERS		
- Municipalité	2 896.00\$/an	1 448.00\$/an
- délégué Régie d'aqueduc	63.58\$/réunion	31.78\$/réunion
- délégué Régie des déchets	712.14\$/11 réunions	256.37\$/11 réunions

Les séances du conseil de la municipalité se tiennent le premier lundi de chaque mois ou le mardi suivant si le lundi est un jour férié. Pour le mois de janvier 2017, la séance se tiendra le deuxième lundi de ce mois, soit le 9 janvier 2017. Il n'y a pas de séance en juillet.

Ce 7 novembre 2016

Le maire Yves de Bellefeuille

8.3 NOMINATION DES CONSEILLERS-ÈRES

POSTE DE MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E) ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS

2016-11-220

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2016-11-221

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

2016-11-222

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Michael W. Savard, à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

2016-11-223

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Marco Beaudry, à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA FADOQ, RESPONSABLE DU SUIVI MADA ET RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

2016-11-224

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Michael W. Savard, à titre de délégué à la FADOQ, responsable du suivi MADA et responsable de la culture et du patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES ET À LA JEUNESSE

2016-11-225

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Kim Tétrault, à titre de déléguée auprès de la Maison des Jeunes et de la jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

2016-11-226

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE VOIRIE

2016-11-227

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué au comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2016-11-228

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Marco Beaudry, à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

2016-11-229

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Kim Tétrault, à titre de déléguée auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE

2016-11-230

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Claude Graveline, à titre de délégué au comité de protection civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DE L'AFEAS

2016-11-231

Sur la proposition Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil, à titre de responsable des questions familiales et de l'Afeas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ D'ACTION LOCAL

2016-11-232

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Kim Tétrault, à titre de responsable du comité d'action local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX COURS D'EAU

2016-11-233

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Marco Beaudry, à titre de délégué aux cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

2016-11-234

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, et M. le conseiller Marco Beaudry et M. le conseiller Claude Graveline, pour siéger sur le comité intermunicipale concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA BIBLIOTHÈQUE

2016-11-235

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil, à titre de déléguée à la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums monsieur le maire Yves de Bellefeuille, mesdames les conseillères Annick Corbeil et Kim Tétrault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, et Marco Beaudry déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

8.5 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - PROTECTION D'ASSURANCES - VALIDATION

Point reporté.

8.6 ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE ANNÉE ÉLECTORALE - ADMQ - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Zone Montérégie-est de l'ADMQ propose une activité gratuite concernant la préparation à l'année électorale;

EN CONSÉQUENCE,

2016-11-236

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER mesdames Nancy Carvalho, Dominique Plouffe et Pascale Brouillard à assister à cette formation gratuite et de payer leur frais de déplacement conformément au règlement numéro 507-2016 concernant le remboursement des frais de déplacement et de représentation des élus et des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.7 ASSURANCE COLLECTIVE - NOMINATION DE LA FQM/ADMQ À TITRE DE MANDATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet de Chapdelaine assurances et services financiers inc. a fait savoir par courriel le 20 octobre 2016 qu'il n'offrirait plu de services de gestion et de distribution du contrat souscrit avec Desjardins à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constituer, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1er janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confie exclusivement les articles 14.71 et 708 du Code municipal ainsi que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

2016-11-237

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-Jude mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.8 LOCATION D'UN LOCAL AU DÉPUTÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande de M. le député Sylvain Rochon relativement à la location d'un espace permettant l'ouverture d'un deuxième bureau;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture d'un deuxième bureau permettrait aux citoyens et citoyennes résidant à l'extrémité nord de la circonscription d'avoir un accès plus facile aux services de leur député;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu avec le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est quant à la possibilité de louer au député une partie de l'espace originalement occupé par le CLSC et qui est présentement vacant;

CONSIDÉRANT l'accord du CISSS de la Montérégie-Est face à cette opportunité;

2016-11-238

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Nancy Carvalho, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude le contrat de louage tel que soumis par l'Assemblée Nationale du Québec et jointe en Annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS SUR

LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2016-2017;

2016-11-239

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétraut,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'IDENTIFIER les trois priorités suivantes :

1. *Sécurité routière (vitesse, alcool, traverses de piétons, téléphones cellulaires)*
2. *Intervention et soutien lors de problématiques reliées à des situations de problèmes de santé mentale, de désordre, d'intimidation et d'incivilité*
3. *Patrouille et sécurité dans les parcs (vente de drogues, méfaits, bruit)*

DE LES TRANSMETTRE au comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, de quatre (4) pompiers pour le programme de désincarcération, d'un (1) pompier pour le programme d'officier non-urbain, de huit (8) pompiers à la formation d'intervention dans les silos et fenils et de trois (3) pompiers au programme de Flash Formation (modules 3 et 4) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

2016-11-240

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération proposée à intervenir entre la Ville de Saint-Ours, les Municipalités de Saint Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, les parties se doteraient d'équipements de désincarcération communs suivant les modalités établies à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude serait désignée comme gardienne de ces équipements communs;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités ont établies, entre elles, les modalités relatives aux services de désincarcération dont elles souhaitent se doter, le tout tel qu'il appert des modalités édictées à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités consentent à ce que la municipalité gardienne soit celle qui puisse déposer les demandes de remboursement de frais pour appareil de désincarcération auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, tel qu'édicté à l'article 8.7 de ladite entente;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de mettre en place l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération pour offrir le service aux parties à l'entente, dès le 1er janvier 2017;

2016-11-241

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE des résolutions adoptées par les autres municipalités, décrétant leur intention d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération; et

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale ou, en son absence, la directrice générale-adjointe, à signer l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude;

D'AUTORISER la municipalité gardienne des équipements communs à déposer les demandes de remboursement de frais pour appareil de désincarcération auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour toute désincarcération survenue sur le territoire que nous desservons, tel que convenu à l'article 8.7 de ladite entente;

La date d'entrée en vigueur de l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération sera le 1er janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 DÉNEIGEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour fournir le sel de déglacage;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Alexandre Bonin, responsable de la voirie;

2016-11-242

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat d'une quantité approximative de 60 tonnes de sel de déglacage auprès de la compagnie *Multi Routes inc.* pour un montant de 108.00\$ / tonne, taxes en sus.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2017 au poste 02 33000 629 «sel de déglacage».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 VOIRIE – ABAT-POUSSIÈRE - CONTRAT

CONSIDÉRANT la soumission de *Multi-Routes inc.* pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2017 dans son courriel du 3 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de la voirie, monsieur Alexandre Bonin;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce contrat est inférieur à 25 000\$ et peut donc se négocier de gré à gré en vertu de la Loi;

2016-11-243 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE RECONDUIRE selon les conditions de 2016 le contrat de *Multi-Routes inc.* pour l'année 2017 conformément à la soumission du 3 novembre 2016, soit pour une somme de 0.291\$/litre pour le chlorure de magnésium 30% liquide épandu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE DE TRAVERSES

CONSIDÉRANT la demande du «Club de motoneige Asan inc.» pour l'installation de quatre (4) traverses au niveau des rangs Ste-Rose, Salvail Sud, 6^{ème} Rang (entre le 1203 et le 1253) et Fleury en date du 3 octobre 2016;

2016-11-244 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, pour la saison 2016-2017, les quatre (4) traverses demandées et d'installer les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 VOIRIE – 6E RANG – NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU FOSSÉ

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont fait part à la municipalité d'une problématique au niveau de l'égouttement d'une partie du fossé du 6^e rang ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Alexandre Bonin, inspecteur municipal, à l'effet de procéder à un nettoyage du fossé;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part d'*Excavations Michel Lemay inc.* en date du 6 octobre 2016 pour des travaux de nettoyage de fossé;

2016-11-245 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les travaux de nettoyage d'une partie du 6^e rang, soit approximativement entre le numéro civique 618 et 650 6^e rang ;

DE MANDATER *Excavations Michel Lemay inc.* pour procéder aux travaux conformément à la soumission du 6 octobre 2016, pour un montant de 2 799.50\$;

DE REFACTURER les propriétaires riverains concernés conformément à la réglementation en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « Voirie – Entretien des chemins »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.5 VOIRIE – RÉFECTION ET ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude, de La Présentation et de Saint-Barnabé-Sud ont procédé à des travaux de reconstruction du chemin de la Grande-Ligne en 2015;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2015-07-189, la municipalité de Saint-Jude a mandaté la municipalité de La Présentation afin qu'elle octroie le contrat de réfection et d'asphaltage du chemin de la Grande-Ligne à la compagnie Pavages Maska inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Présentation agit à titre de maître d'œuvre des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'un an est venu à échéance relativement au montant de la retenu contractuelle ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1600259 de la municipalité de La Présentation en date du 11 octobre 2016 pour la libération de la retenue ;

2016-11-246 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro CRF1600259 au montant de 16 468.93\$ représentant la libération de la retenue de 5%;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 « Immobilisation réseau routier » en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.6 INGÉNIERIE – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-10-265 adoptée le 10 octobre 2012 par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2012-11-294, la Municipalité de Saint-Jude a approuvé et signé ladite entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Sainte-Madeleine a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2016-11-247

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité du Village de Sainte-Madeleine à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, et la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.7 VOIRIE – RANG BARREAU – NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU FOSSÉ

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 708 119 a fait part à la municipalité d'une problématique au niveau de l'égouttement d'une partie du fossé du rang Barreau ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Alexandre Bonin, inspecteur municipal, à l'effet de procéder à un nettoyage du fossé;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part d'*Excavations Michel Lemay inc.* en date du 1^{er} novembre 2016 pour des travaux de nettoyage de fossé;

EN CONSÉQUENCE,

2016-11-248

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les travaux de nettoyage d'une partie du rang Barreau, sur une longueur approximative de 450 mètre à partir de l'intersection du rang Salvail Nord;

DE MANDATER *Excavations Michel Lemay inc.* pour procéder aux travaux conformément à la soumission du 1^{er} novembre 2016, pour un montant de 1 230.00\$;

DE REFACTURER les propriétaires riverains concernés conformément à la réglementation en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « Voirie – Entretien des chemins »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.8 VOIRIE – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR DONALD MÉNARD

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Donald Ménard, par sa lettre en date du 31 octobre 2016, présente au conseil sa démission à titre d'employé municipal à la voirie de la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Donald Ménard a œuvré avec une efficacité exemplaire à titre d'inspecteur municipal pendant vingt-cinq, et pendant la dernière année à titre de surnuméraire à la voirie;

2016-11-249

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Donald Ménard;

DE FAIRE appel à ses services sous forme de mandats pour les prochaines années;

DE LUI TRANSMETTRE de sincères remerciements de la part des membres du conseil au nom de toute la population rochvilloise pour ses années de dévouement, d'ingéniosité et de travail assidu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 ANCIEN CHEMIN SALVAIL – PROLONGEMENT D'AQUEDUC - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-06-135, la Municipalité s'est engagée à payer la portion de branchement nécessaire afin d'alimenter en eau le lot numéro 2 708 763, soit la portion située dans le chemin de l'ancien Salvail;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-09-187, la Municipalité a mandaté un arpenteur afin de borner l'emprise du chemin de l'ancien Salvail;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés;

2016-11-250

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

Facture	Fournisseur	Montant (tti)	Poste budgétaire
16249	Régie d'aqueduc Richelieu Centre	1 443.15\$	02 41300 521
6017	François Malo, arp.-géo.	689.85\$	02 61000 411
4056	Excavation Michel Lemay inc.	1 336.58\$	02 41300 521
	<i>Total</i>	<i>3 469.58\$</i>	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 9330-2131 QUÉBEC INC. – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Serge Scattolin de la compagnie Gestion Scaron Inc. à l'effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 241 714;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du tableau 5-1 du règlement de lotissement, celui-ci stipule qu'un lot destiné à recevoir une résidence unifamiliale isolée doit posséder une profondeur de 30 mètres et que le lot 5 241 714 ne possède pas la profondeur requise;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

2016-11-251

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal Le Rochvillois, édition du 15 novembre 2016 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 5 décembre 2016, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 LOISIRS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande présentée par le comité des Loisirs St-Jude inc. le 28 octobre 2016 ;

2016-11-252

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER aux *Loisirs St-Jude inc.* la somme de 8 000\$ pour l'année 2017;

QUE la municipalité demeure responsable de la tonte de gazon du terrain de soccer ;

QUE la municipalité poursuive la tenue des livres comptables de l'organisme *Les Loisirs St-Jude inc.*, ces derniers étant toujours responsables de leur comptabilité ;

D'ACCEPTER de verser les salaires du personnel des *Loisirs St-Jude inc.* Ces montants seront déduits de la subvention et la portion excédentaire, s'il y a lieu, sera remboursée par l'organisme à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 FADOQ – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la FADOQ club St-Jude en date du 20 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme bénéficie d'un local à titre gratuit d'une valeur approximative de 500\$, ainsi qu'un accès à internet;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ bénéficie également du prêt de la grande salle pour les danses mensuelles pour une valeur approximative de 2 280\$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager l'organisation d'activités par cet organisme;

2016-11-253

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE à la FADOQ club St-Jude une contribution financière de 600\$;

Cette dépense sera prévue au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes» pour l'année financière 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 MAISON DES JEUNES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents en date du 31 octobre 2016 et au montant de 2 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager l'organisation d'activités pour les adolescents de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'héberge plus la Maison des Jeunes depuis le 1^{er} novembre 2016, ces derniers ayant trouvé une maison dont ils sont devenus locataires;

CONSIDÉRANT QUE le prêt du local représentait une participation financière de plus de 4 000\$;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme reçoit une importante contribution financière récurrente de la part du Service des programmes aux organismes communautaires (SPOC) depuis septembre 2013, ainsi que le financement de diverses activités par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le fait de déménager engendrera de nouveaux frais pour la Maison des Jeunes, notamment pour augmenter les heures d'ouverture de la Maison;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil croient à la responsabilisation des jeunes dans le processus d'attribution d'une subvention;

2016-11-254

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE à la Maison des Jeunes des Quatre-Vents une contribution financière de 2 500\$ conditionnellement à une participation de la part des jeunes à savoir :

- que, du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2017, les jeunes soient responsables du nettoyage du Parc Elphège-Filiatrault.

Ces dépenses seront prévues au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes» pour l'année financière 2017 et sera versée en novembre 2017 suite à la réalisation des conditions énoncées ci-haut.

Madame Annick Corbeil déclare son intérêt dans cette affaire et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

13.4 COORDONNATRICE EN LOISIR INTERMUNICIPAL – DÉMISSION DE MME ROXANNE CARBONNEAU

CONSIDÉRANT la lettre de madame Roxanne Carbonneau en date du 2 novembre 2016 annonçant sa démission de son poste de coordonnatrice en loisir intermunicipal, à partir du 18 novembre 2016;

2016-11-255

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre de démission de madame Roxanne Carbonneau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.5 MAISON DES JEUNES - DEMANDE DE MAINTIEN ASSURÉ ADDITIONNEL - ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Point reporté

13.6 MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE - DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE FRÉQUENTATION

La directrice générale présente au conseil municipal le compte rendu de fréquentation de la Médiathèque Élise-Courville pour la période de septembre 2015 à septembre 2016. Les membres du conseil en prennent acte.

14. AUTRES SUJETS

14.1 ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de l'école Aux-Quatre-Vents en date du 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de supporter financièrement les parents de la municipalité de Saint-Jude dont les enfants doivent dîner à l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école ne bénéficie plus de la subvention accordée par le Ministère de l'Éducation depuis quelques années;

2016-11-256

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER au conseil d'établissement un montant de 680\$ correspondant à une subvention de 10\$ pour les 68 dîneurs résidant à Saint-Jude, cette somme devant être directement appliquée sur la facture des parents de la municipalité de Saint-Jude.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 70150 951 «subvention aux organismes».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 PROJET DÉMARMOTS - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 31 octobre 2016 et adressée à

la Municipalité par Mme Caroline Bernard, coordonatrice du Projet DémarMots, à l'effet de contribuer au financement dédié aux frais alimentaires qui permet d'offrir une collation aux familles participants aux ateliers *Bouger avec mon enfant*;

CONSIDÉRANT QUE le projet DémarMots vise à contribuer au développement des enfants de 5 ans et moins par le soutien et la mobilisation des communautés locales afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude encourage cet organisme depuis 2012 en offrant gracieusement les locaux pour la tenue d'ateliers;

CONSIDÉRANT QUE les activités offertes aux parents et aux enfants des Quatre-Vents sont gratuites;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit aux bienfaits de sortir les familles de leur isolement, de favoriser le lien d'attachement parents-enfants et de sensibiliser les parents pour influencer le développement global des enfants par une participation aux ateliers *Bouger avec mon enfant*;

CONSIDÉRANT QUE le financement reçu de la part d'*Avenir d'enfants* ne peut pas être utilisé pour des frais alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers seront de retour en 2017;

2016-11-257

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une contribution de 100\$ au Projet DémarMots pour les ateliers Bouger avec mon enfant.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes» pour l'année financière 2017.

Madame Annick Corbeil déclare son intérêt dans cette affaire et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

14.3 AFEAS – JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE tout enfant, adulte et aîné a le droit d'évoluer dans un environnement sain qui lui apporte la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseur, comme agressé ou les deux;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

CONSIDÉRANT QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

CONSIDÉRANT QUE l'Afeas de Saint-Jude sollicite l'appui de la municipalité dans ses démarches visant à reconnaître la date du 8 décembre de chaque année comme « Journée contre l'intimidation »

2016-11-258

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité proclame le 8 décembre comme étant la « *Journée contre l'intimidation* » et invite les citoyens et citoyennes, peu importe le milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous et toutes soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 COMITÉ FÊTE DES BÉNÉVOLES - TRANSFERTS DE FONDS – MANDATAIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'importance que la Municipalité de Saint-Jude accorde au bénévolat dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la dernière fête de reconnaissance bénévole datait de 20 ans et que la demande avait été faite pour ramener cette soirée de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles et inutilisés dans le compte des fêtes du 175^e ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude joue le rôle de mandataire dans ce projet;

2016-11-259

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à procéder au transfert du solde disponible dans le compte des fêtes du 175^e au poste budgétaire 02 70150 999 de la municipalité ;

D'AUTORISER le paiement des factures reliées au gala de reconnaissance bénévole du 15 octobre 2016 dont la liste est annexée à la présente résolution en s'appropriant les fonds nécessaires au poste budgétaire 02 70150 999;

Le solde au compte 02 70150 999 servira à défrayer le coût de production et d'impression du livre du 175^e. Le montant résiduel au compte sera transféré à un surplus affecté aux activités communautaires pour la population de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2016-11-260

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 22h14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho
Directrice générale